

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_161

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'Entreprise MISSILLIER TP en date du 4 octobre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de reprise de réseaux,
Rue du Crêtêt, Rue de Miosinges et Rue de la Crosaz.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la Rue du Crêtêt et la Rue de Miosinges (accès par le sens interdit – Côté Rue de la Colombière) seront en routes barrées (sauf pour les riverains qui auront un accès (en double sens), la Rue de la Crosaz sera également en route barrée (sauf riverains avec accès unique côté centre-ville/Rue du Foron). Le stationnement sera interdit et suivant plan joint du **Mercredi 9 Octobre 2024 au Vendredi 25 Octobre 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 04/10/2024

Le Maire,
Sandro PEPIN

